



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2008

Le 29 avril 2008 à 18 h 30,
le Conseil Municipal de la Ville de Cluses, légalement convoqué le 22 avril 2008,
s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean Claude LEGER, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

LEGER JC

Adjoints :

TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N – METRAL G – GANDER Y
BAUMONT MP – REVEREAU P

Conseillers :

PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F – MONNET A – DURUPT G
VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B – EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C
AKMOUCHE J
PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L
VERNAY A – MAUREL M

ABSENTS/EXCUSES :

PASQUIER MP procuration à M. le Maire

MARTIN D procuration à VERNAY A

Madame Rachel VARESCON est désignée par le Conseil pour remplir **les fonctions de secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler sur le procès verbal de la séance du 8 avril 2008.

Aucune observation n'a été formulée, le procès verbal est donc adopté à l'unanimité.

Ensuite, Monsieur le Maire demande aux conseillers une modification de l'ordre du jour par l'ajout d'un point supplémentaire relatif au :

Dégagement de semis naturels et dépressage en futaie irrégulière d'épicéa dans la forêt communale du Chevrans - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes.

Monsieur le Maire passe alors à l'ordre du jour :

Ordre du Jour

Urbanisme / Foncier (p 4)

- Dénomination de voies : ensemble immobilier « l'Ecrin de Monianne »
- Demandes de remise gracieuse de pénalités à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme :
 - o SCI Le clos Artemis
 - o Monsieur MAILLARD
 - o SCI du Brévent
- Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour signer les autorisations du droit des sols dans lesquelles Monsieur le Maire est intéressé à la délivrance
- Acte rectificatif à la cession JEANDEMANGE/Ville de Cluses
- Rétrocession des délaissés de l'allée des peupliers

Finances (p 10)

- Comptes Administratifs 2007 :
 - o Eau
 - o Assainissement
- Budgets Supplémentaires 2008 :
 - o Eau
 - o Assainissement
- Convention financière avec Halpades : transformation de 3 logements en 6 logements PLUS 40A, rue de La Sardagne
- Demande auprès du Conseil Général de l'aide à la mobilisation foncière pour le projet de construction de 16 logements rue Pasteur par la SEMCODA
- Demandes de garanties de prêt par Halpades :
 - o Réhabilitation de 17 logements au « FTM les poses »
 - o Construction de 63 logements et réhabilitation de 17 logements « le Ponthior »

Techniques (p 33)

- Convention de mandat 2008 Ville de Cluses/SEM de la Ville de Cluses :
« Travaux d'assainissement et d'eau potable rues Marcellin Berthelot, Achille Benoît et Pasteur »
- Aménagement de la piste d'accès à la forêt communale du Chevran sur le chemin rural « ancien chemin de Saint-Sigismond » - Demande de subvention auprès du Conseil Général

Administration (p 36)

- Désignation des 7 délégués titulaires et des 7 délégués suppléants représentant le collège des communes isolées au Comité syndical du Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse – Bonneville
- Fixation et composition des commissions municipales
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Désignation des membres de la Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- Désignation des membres au Comité d'Exploitation de la régie de l'Office de Tourisme
- Désignation des représentants de la commune dans différents organismes
- Contrat de Développement Rhône Alpes Faucigny : demandes de subvention auprès de la Région Rhône Alpes :
 - o Création d'une base de données type SIG sur le tissu industriel et son environnement
 - o Réhabilitation de l'ancienne pisciculture à Cluses
 - o Réédition du répertoire des entreprises de la Technic Vallée
 - o Création et impression d'un guide des balades
 - o Mise en place d'une signalétique industrielle homogène sur les 5 zones industrielles de Cluses
 - o Animations 2008
 - o Conseil Local de Développement – année 2008

Information (p 55)

URBANISME - FONCIER

Dénomination de voies : ensemble immobilier « l'Écrin de Monianne »

Plan en annexe

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par arrêtés municipaux N° 074 081 05A0011, A0011/M1, A0011/T1, A0011/M2, en dates respectives des 28/07/2005, 20/12/2005, 30/01/2006 et du 04/07/2006, un permis de construire a été accordé à la SCI PIERA PROMOTION représentée par Monsieur Raphaël SAVARIELLO pour la construction d'un ensemble immobilier « L'Écrin de Monianne » comprenant 121 logements collectifs et 4 maisons individuelles.

Les premiers logements collectifs sont en phase d'achèvement et les premières livraisons vont être effectuées. Pour accéder à cet ensemble immobilier, des voies nouvelles ont été créées qu'il convient de dénommer.

Il est proposé les dénominations suivantes selon le plan joint :

- Rue des Aiguilles Rouges
- Allée des Tarins,
- Allée des Roitelets,
- Rue des Bergeronnettes,
- Allée des Sittelles.

avec numérotation métrique.

La « rue des Aiguilles Rouges » reliant la route de la Pointe du Criou à l'allée des Teppes ainsi que la « rue des Bergeronnettes » reliant la route de la Pointe du Criou au chemin du Fresnay seront à l'issue des travaux de voirie et de réseaux, reprises dans le domaine public communal.

Les voiries secondaires « allée des Tarins, allée des Roitelets, et allée des Sittelles » resteront la propriété de l'ensemble immobilier.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Approuve les dénominations proposées,**
- **Demande aux Services Techniques Municipaux de procéder à l'approvisionnement en plaques et à leur mise en place, ainsi qu'au numérotage selon les indications données par le service urbanisme.**

V O T E	POUR	33	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Demandes de remise gracieuse de pénalités à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme

Rapporteur : Monsieur le Maire

SCI Le clos Artemis

Le Conseil Municipal est informé que par arrêté N° 07408103C0035 en date du 24 décembre 2003 un permis de construire a été délivré à la SCIC HABITAT RHONE ALPES représentée par M. Bernard SIMON pour 52 logements. Ce projet étant situé avenue Paul BECHET à Cluses.

Ce Permis de Construire a fait l'objet d'un avis d'imposition afférent aux diverses taxes d'urbanisme (TLE, TD CAUE, TD ENS), pour un montant total de 35744,00 €.

En date du 26/11/2004, ce permis de construire a fait l'objet d'un arrêté de transfert au profit de la SCI LE CLOS ARTEMIS représentée par Monsieur Jean-François ODE. Cependant, le transfert des taxes n'a été opéré par la Direction Départementale de l'Equipeement que le 19/07/2007.

La première échéance, d'un montant de 19119,00 € devait être versée le 24/06/2005, le solde étant à régler avant le 24/12/2006.

N'ayant pu procéder au règlement dans le délai prescrit faute de recevoir les avis de paiement, la SCI LE CLOS ARTEMIS représentée par M. Jean-François ODE s'est vu imposer une pénalité par la Trésorerie de BONNEVILLE pour un montant de 601 €.

Une demande de remise gracieuse de pénalités a été adressée auprès de la Trésorerie de Bonneville, par M. Jean-François ODE, représentant de la SCI LE CLOS ARTEMIS en vue de l'annulation totale de l'amende fiscale, soit 601 €,

Considérant que la Trésorerie a donné un avis favorable à la demande,

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Donne un avis favorable concernant la demande de remise gracieuse de pénalités formulée par M. Jean-François ODE représentant de la SCI LE CLOS ARTEMIS.**

V O T E	POUR	27	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
			ADOPTE A LA MAJORITE

Monsieur MAILLARD

Le Conseil Municipal est informé que par arrêté N° 07408106A0032 en date du 13 juin 2006 une déclaration de travaux a été délivrée à Monsieur MAILLARD Denis pour la transformation de combles non aménageables en surface habitable de 23 m². Ce projet étant situé 21, allée des Verneys.

Cette Déclaration de Travaux a fait l'objet d'un avis d'imposition afférent aux diverses taxes d'urbanisme (TLE, TD CAUE, TD ENS), pour un montant total de 443 €.

Cette somme devait être versée le 08/12/2007.

N'ayant pu procéder au règlement dans le délai prescrit, Monsieur MAILLARD Denis s'est vu imposer une pénalité par la Trésorerie de BONNEVILLE pour un montant de 10 €.

Le 06/02/2008, une demande de remise gracieuse de pénalités a été adressée auprès de la Trésorerie de Bonneville, par M. MAILLARD, en vue de l'annulation totale de l'amende fiscale, soit 10 €, considérant que la Trésorerie a donné un avis favorable à la demande.

Après exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- **Donne un avis favorable concernant la demande de remise gracieuse de pénalités formulée par M. MAILLARD.**

V O T E	POUR	27	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
			ADOpte A LA MAJORITE

SCI du Brévent

Le Conseil Municipal est informé que par arrêté N° 07408105A0014 en date du 27 avril 2005 un permis de construire a été délivré à la SCI DU BREVENT représentée par M. MARTY Jean-Pierre pour l'extension d'un entrepôt de stockage. Ce projet étant situé 205, rue des Prés à Cluses.

Ce Permis de Construire a fait l'objet d'un avis d'imposition afférent aux diverses taxes d'urbanisme (TLE, TD CAUE, TD ENS), pour un montant total de 16009 €.

La première échéance, d'un montant de 8636 € devait être versée le 27/10/2006, le solde étant à régler pour le 27/04/2008.

Ayant procédé au règlement de la 1^{ère} échéance le 20 novembre 2007 au lieu du 27 octobre, Monsieur MARTY Jean-Pierre s'est vu imposer une pénalité par la Trésorerie de BONNEVILLE pour un montant de 202 €.

Une demande de remise gracieuse de pénalités a été adressée auprès de la Trésorerie de Bonneville, par M. MARTY Jean-Pierre, en vue de l'annulation totale de l'amende fiscale, soit 202 €,

Considérant que la Trésorerie a donné un avis favorable à la demande.

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Donne un avis favorable concernant la demande de remise gracieuse de pénalités formulée par M. MARTY Jean-Pierre.**

V O T E	POUR	27	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
			ADOpte A LA MAJORITE

Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour signer les autorisations du droit des sols dans lesquelles Monsieur le Maire est intéressé à la délivrance

Rapporteur : *Monsieur TAVERNIER, 1^{er} Maire-Adjoint*

L'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme énonce que : « si le Maire [...] est intéressé à la délivrance du permis de construire, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune [...] désigne un autre de ses membres pour délivrer le permis de construire ».

L'intérêt personnel est entendu de manière assez large par les commentaires officiels de la loi du 07 janvier 1983, et la jurisprudence administrative et pénale.

Ainsi peut être intéressé en son nom personnel l'autorité dont un proche parent est concerné par une autorisation du droit des sols (ascendant, descendant, conjoint...).

Une demande de permis ayant été déposée par Monsieur Jérôme LEGER, Architecte, neveu de Monsieur le Maire, il est proposé pour éviter tout recours sur ce chef d'appliquer les disposition de l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme.

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Désigne Monsieur TAVERNIER, 1er Maire-Adjoint aux fins de signer les autorisations du droit des sols dans lesquelles Monsieur le Maire est intéressé à la délivrance, à savoir : PC 07A0037 déposé par la SCI Le Clos Chevrin.**

V O T E	POUR	25	TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
			ADOpte A LA MAJORITE

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

Par acte authentique en date du 19 mai 1987, la Commune de CLUSES a acquis à l'amiable dans le cadre d'une procédure d'utilité publique de Monsieur et Madame Bernard JEANDEMANGE, l'emprise nécessaire à l'élargissement et à la rectification de la V.C. N°1 dite du Gacoz, actuellement dénommée Boulevard du Chevrans.

C'est à tort que l'acte a été rédigé au nom de Monsieur et Madame Bernard JEANDEMANGE, puisque par acte en date du 5 novembre 1985 Monsieur et Madame Bernard JEANDEMANGE avaient procédé à une donation partage entre leurs enfants et que le propriétaire réel était Monsieur André JEANDEMANGE ; il est donc nécessaire de procéder en ce sens à la rectification de l'acte de 1987.

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte rectificatif.**

V O T E	POUR	33	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

Lors du premier plan d'occupation des sols de la Commune de CLUSES, une rocade passant à flanc de coteau était prévue pour éviter le centre de CLUSES et rejoindre l'Avenue de CHATILLON (déviation du C.D. 902); la Commune avait négocié à l'époque avec certains propriétaires fonciers l'achat des emprises nécessaires à la réalisation de cette voirie.

Lors de la réalisation de la rocade, c'est un autre tracé qui a été retenu avec le Département plus direct et plus économique sur le plan foncier (actuelle avenue du Grand Massif).

Les emprises acquises par la commune pour le projet initial ont servi à la réalisation de l'Allée des Peupliers et permis la desserte des propriétés riveraines. La largeur de l'emprise était de 16 mètres, la voirie réalisée est de 8 mètres. Il reste donc de part et d'autre de cette voirie une largeur moyenne d'environ 4 mètres à rétrocéder aux propriétaires riverains. La commune ayant du empiéter sur certaines propriétés, il serait procédé à des échanges, les propriétaires riverains concernés n'ayant à acquitter que le solde de l'échange.

Le prix a été estimé à 20 euros le m², conforme à l'avis des Services Fiscaux.

Il s'agit de :

- Monsieur et Madame ZAMBON :
 - o Surface cédée par la Commune : 84 m²
 - o Surface cédée par Monsieur et Madame ZAMBON : 15 m²
 - o Solde : 69 m²

- Madame Marie PASQUIER épouse PHILIPPE :
 - o Surface cédée par la Commune : 256 m²
 - o Sans échange

- Madame Christiane PASQUIER épouse CARME
 - o Surface cédée par la Commune : 189 m²
 - o Surface cédée par Madame CARME : 53 m²
 - o Solde : 136 m²

Les actes authentiques seront rédigés par Me PIGNARD-EXBRAYAT pour Monsieur et Madame ZAMBON, et par Maître DELUERMOZ pour Mesdames PHILIPPE et CARME.

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Approuve ces cessions,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les actes respectifs.**

V O T E	POUR	33	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire quitte la salle.

**Monsieur TAVERNIER, 1^{er} Maire-adjoint est élu à la présidence de séance
pour la présentation et le vote
des Comptes Administratifs 2007 Eau et Assainissement.**

FINANCES

Compte Administratif 2007 Eau

Rapporteur : Monsieur TAVERNIER, 1^{er} Maire-adjoint

I) Le Compte d'Exploitation - Gestion 2007

A) Vue d'ensemble du résultat au 31/12/2007

Le Résultat Brut "d'exploitation" de l'exercice 2007, arrêté en stricte conformité avec le compte de gestion du comptable public, est le suivant :

LIBELLES	REALISES EN 2007
. Produits	320 221,31 €
. Charges	193 366,10 €
EXCEDENT « BRUT » Gestion 2007	+ 126 855,21 €

➤ Cet excédent "BRUT" d'exploitation de 2007 ne prend en considération que les mouvements comptabilisés en 2007 (Dépenses et Recettes de l'exercice « N »).

➤ Il convient de reporter l'excédent d'exploitation des années antérieures afin de déterminer l'excédent NET de clôture au 31/12/2007.

LIBELLES	EXCEDENT
➔ Excédent brut 2007	+ 126 855,21 €
➔ Excédent reporté	+ 79,44 €
EXCEDENT « NET » AU 31/12/2007	+ 126 934,65€

➤ Compte tenu de cet excédent de **+ 126 934,65 €**, au 31 décembre 2007, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter une partie de ce résultat au compte 1068 « Réserves Facultatives Excédent de fonctionnement capitalisé » de l'exercice 2008. Soit une affectation de **99 822,87 €**. Dans ces conditions, l'excédent net réel disponible pour le budget supplémentaire 2008 est de **+ 27 111,78 €**.

LIBELLES	EXCEDENT
➔ Résultat - Excédent Net 31/12/2007	126 934,65 €
➔ Affectation de Résultat – Autofinancement Complémentaire section d'Investissement	99 822,87 €
Budget supplémentaire – Exercice 2008 – Compte 002 "Excédent de FONCTIONNEMENT Reporté"	+ 27 111,78 €

➤ En résumé, l'excédent de clôture des 9 derniers exercices clos est le suivant :

EXERCICES	EXCEDENTS	SURTAXE VILLE HT / m3
31/12/1997	+ 198 315,13 €	0,0686 €
31/12/1998	+ 81 204,17 €	0,0686 €
31/12/1999	+ 4 397,44 €	0,0838 €
31/12/2000	+ 3 067,79 €	0,1219 €
31/12/2001	+ 3.048,99 €	0,1326 €
31/12/2002	+ 3 815,59 €	0,2000 €
31/12/2003	+ 5 287,18 €	0,2000 €
31/12/2004	+ 12 969,44 €	0,2040 €
31/12/2005	+ 9 556,08 €	0,2370 €
31/12/2006	+ 79,44 €	0,3300 €
31/12/2007	+ 27 111,78 €	0,3300 €

L'historique des résultats d'exploitation et des tarifs du Service EAU se résume comme suit :

ANNEE	EXCEDENT NET AU 31/12	TARIFS/m3 T.T.C.	% AUGMENTATION
Au 31/12/1988	182 852,30 €	0,2973 €	- 5,80%
Au 31/12/1989	97 472,64 €	0,3003 €	+ 1,01%
Au 31/12/1990	200 452,75 €	0,3201 €	+ 6,59%
Au 31/12/1991	231 015,07€	0,4512 €	+ 40,96%
Au 31/12/1992	295 721,59 €	0,4726 €	+ 4,74%
Au 31/12/1993	340 807,48 €	0,5031 €	+ 6,45%
Au 31/12/1994	350 034,92 €	0,5259 €	+ 4,53%
Au 31/12/1995	385 528,53 €	0,4604 €	- 12,45%
Au 31/12/1996	295 134,66 €	0,4756 €	+ 3,30%
Au 31/12/1997	198 315,13 €	0,4802 €	+ 0,97%
Au 31/12/1998	81 204,12 €	0,4848 €	+ 0,96%
Au 31/12/1999	4 397,44 €	0,5077 €	+ 4.72%
Au 31/12/2000	3 067,79 €	0,5503 €	+ 8.39%
Au 31/12/2001	3 048,99€	0,5747 €	+ 4,43%
Au 31/12/2002	3 815,59€	0,7905 €	+ 37,55%
Au 31/12/2003	5 287,20 €	0,8108 €	+ 2,56%
Au 31/12/2004	12 969,44 €	0,8849 €	+ 2,46%
Au 31/12/2005	9 556,08 €	0,9427 €	+ 6,53%
Au 31/12/2006	79,44 €	1,1569 €	+ 22,72 %
Au 31/12/2007	27 111,78 €	1,1704 €	+ 1,17 %
	Année 2005	Année 2006	Année 2007
Rappel Structure du Tarif EAU			
Surtaxe Ville :	0,2370 €	0,3300 €	0,3300 €
SAUR :	0,6046 €	0,7146 €	0,7262 €
Agence de l'Eau	0,0520 €	0,0520 €	0,0532 €
T.V.A :	0,0491 €	0,0603 €	0,0610 €
Prix m3 D'EAU T.T.C :	0,9427 €	1,1569 €	1,1704 €

B) Structure du Compte d'Exploitation en 2007 en Euros T.T.C.

1) Les Produits

LIBELLES	Réalisations 2006	Réalisations 2007
<u>RECETTES REELLES</u>		
Reversements SAUR		
*Charges de personnel	5 638,86 €	9 506,50 €
* Surtaxe Ville	287 486,57 €	303 485,56 €
<i>S/Total RECETTES REELLES</i>	<i>293 125,43 €</i>	<i>312 992,06 €</i>
<u>RECETTES POUR ORDRE</u>		
I.C.N.E.(Année N-1)	- €	6 528,86 €
Produits exceptionnels	283,63 €	700,39 €
Excédent Reporté	9 556,08 €	79,44 €
<i>S/Total RECETTES POUR ORDRE</i>	<i>9 839,71 €</i>	<i>7 308,68 €</i>
TOTAL DES PRODUITS	302 965,14 €	320 300,75 €

2) Les Charges

LIBELLES	Réalisations 2006	Réalisations 2007
<u>DEPENSES REELLES</u>		
Cotisation CNRACL	7 546,00 €	7 849,00 €
Intérêts de la Dette + frais prêts	84 057,24 €	74 362,88 €
Participation Nancy sur Cluses Périmètre zone de captage	4 600,00 €	4 600,00 €
Frais Service Informatique	15 979,00 €	16 856,00 €
<i>S/Total DEPENSES REELLES</i>	<i>112 182,24 €</i>	<i>103 667,88 €</i>
<u>DEPENSES POUR ORDRE</u>		
Intérêts Courus Non Echus (Gestion Année « N »)	- €	6 704,22 €
Amortissements des Immobilisations	74 996,00 €	82 994,00 €
<i>S/Total DEPENSES POUR ORDRE</i>	<i>74 996,00 €</i>	<i>89 698,22 €</i>
TOTAL DES CHARGES	187 178,24 €	193 366,10 €

Remboursement par la SAUR

II) Analyse des Réalisations 2007 section "INVESTISSEMENT"

A) Le résultat comptable au 31/12/2006 de la Section d'Investissement

LIBELLES	Crédits Votés 2007	Réalisations 2007	Restes à Réaliser 2007 sur 2008
→ DEPENSES	2 509 353,46 €	880 547,76 € ^①	1 330 600,00 € ^③
→ RECETTES	4 162 127,14 €	960 424,89 € ^②	1 150 900,00 € ^④
RESULTATS			
EXCEDENT Réalisations au 31.12.2007		+ 79 877,13 €	
DEFICIT Restes à Réaliser de 2007 sur 2008			- 179 700,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT de la Section d'Investissement			99 822,87 €

Ce financement est assuré par :

. Affectation du résultat de fonctionnement 2007 au compte "réserves facultatives excédent de fonctionnement capitalisé" pour :

99 822,87 € sur un EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT de + 126 934,65 €.

Reste disponible pour le BS 2008 : 27 111,78 €

B) Analyse des Dépenses d'Investissement réalisées en 2007 ^①

LIBELLES	Réalisations 2007.
DEPENSES REELLES	
Avances versées SEM - Station de Pressy	8 600,00 €
-Travaux au Réseau	140 200,00 €
Dette parts en Capital des Prêts	119 090,44 €
DEPENSES POUR ORDRE	
TVA – Droit de Transfert SAUR	24 385,28 €
I.C.N.E. – exercice N-1	6 528,86 €
Travaux Neufs au Réseau - SEM Immobilisations en cours	
- Station de Pressy	7 190,64 €
-Travaux au Réseau	117 224,08 €
RECETTE MIXTE	
Déficit reporté	457 328,46 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2007	① 880 547,76 €

C) Les Moyens de Financement Mobilisés en 2007 ②

LIBELLES	Réalisations 2007
<u>RECETTES REELLES</u>	
TVA déductible Remboursement SAUR	183 676,27 €
Subvention Agence de l'EAU (solde)	422 542,94 €
Affectation en réserves 2006 sur 2007 – excédent fonctionnement capitalisé	115 707,46 €
<u>RECETTES POUR ORDRE</u>	
I.C.N.E. exercice N	6 704,22 €
Dotation aux amortissements	82 994,00€
Avances versées SEM - Pour Ordre	
- Station de Pressy	8 600,00 €
- Travaux au Réseau	140 200,00 €
TVA – Droit de transferts – SAUR	€
Total Sources de Financement encaissées en 2007	② 960 424,89 €

D) La gestion des restes à réaliser de l'exercice 2007 sur 2008 ③

➤ **DEPENSES ③**

LIBELLES	Restes à Réaliser 2007 sur 2008
<u>DEPENSES REELLES</u>	
Réaménagement Dette –Remboursement par anticipation	258 000 €
Avances à verser SEM : Travaux au réseau	
- Programmes 2004 à 2007	107 300 €
- Travaux station de Pressy – Traitement Eau Potable	285 500 €
<u>DEPENSES POUR ORDRE</u>	
TVA – Droit de transferts – SAUR	110 000 €
Programmes 2004 à 2007	282 700 €
Travaux station de Pressy – Traitement Eau Potable	287 100 €
Total DEPENSES Restes à Réaliser 2007 sur 2008	③ 1 330 600 €

➤ **RECETTES** ④

LIBELLES	Restes à Réaliser 2007 sur 2008
RECETTES REELLES	
Réaménagement DETTE – Prêt Refinancement	258 600 €
Remboursement TVA sur travaux SEM – Droit de transfert SAUR	110 000 €
Emprunts (y/c Avance Remboursable Agence de l'Eau)	100 900 €
RECETTES POUR ORDRE	
Avances SEM	
Programmes 2004 à 2007	338 100 €
Travaux station de Pressy – Traitement Eau Potable	343 300 €
Total RECETTES Reste à Réaliser 2007 sur 2008	④ 1 150 900 €

Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- Vote le Compte Administratif 2007 - Eau au 31/12/2007 et ses annexes et le Compte de Gestion avec les soldes d'exécution suivants :

⇒ **Section de Fonctionnement : Excédent de : + 126 934,65 €**

V O T E	POUR	28	TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	NPPV*	3	VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
ADOpte A LA MAJORITE			

* NPPV = Ne Participe Pas au Vote

⇒ **Section d'Investissement :**

Excédent Réalisations 2007

+ 79 877,13 €

Déficit Restes à Réaliser de 2007 sur 2008

-179 700,00 €

Soit un besoin de financement de :

99 822,87 €

VOTES IDENTIQUES

- Vote les affectations de résultats suivantes :

⇒ une partie de ce résultat au compte « Réserves Facultatives Excédent de fonctionnement capitalisé » de l'exercice 2008 pour un montant de 99 822,87 €.

⇒ l'excédent net réel disponible pour le budget supplémentaire 2008 est de 27 111,78 €.

VOTES IDENTIQUES

Compte Administratif 2007 Assainissement

Rapporteur : Monsieur TAVERNIER, 1^{er} Maire-adjoint

I) Le Compte d'Exploitation - Gestion 2007

A) Vue d'ensemble du résultat au 31/12/2007

Le Résultat Brut "d'exploitation" de l'exercice 2007, arrêté en stricte conformité avec le compte de gestion du comptable public, est le suivant :

LIBELLES	REALISES EN 2007
. Produits	1 349 726,73 €
. Charges	1 350 259,03 €
. DEFICIT "BRUT" Gestion 2007	- 532,30 €

➤ Ce Déficit « Brut » d'exploitation de 2007 ne prend en considération que les mouvements comptables de l'exercice 2007 (dépenses et recettes de l'exercice "N").

➤ Il convient de reporter l'excédent d'exploitation des années antérieures afin de déterminer le résultat NET de clôture au 31/12/2007.

EXCEDENT GESTION	MONTANT
. Gestion exercice 2007	- 532,30 €
. Reporté Années Antérieures	532.30 €
. RESULTAT Net au 31/12/2007	0,00 €

L'historique des résultats d'exploitation et des tarifs du Service ASSAINISSEMENT se résume comme suit :

	<u>DEFICIT</u>	<u>EXCEDENT</u>		
Au 31/12/1986	- 36 546,68 €		0,32 €	+ 29,40%
Au 31/12/1987	- 238 017,75 €		0,33 €	+ 4,83%
Au 31/12/1988	- 106 188,27 €		0,35 €	+ 6,91%
Au 31/12/1989	- 140 501,42 €		0,38 €	+ 7,76%
Au 31/12/1990		+ 444 967,71 €	0,57 €	+ 48,40%
Au 31/12/1991		+ 44 146,21 €	0,68 €	+ 20,49%
Au 31/12/1992	- 63 718,79 €		0,75 €	+ 9,62%
Au 31/12/1993	- 258 127,26 €		0,84 €	+ 12,04%
EQUILIBRE				
Au 31/12/1994		+ 317 439,57 €	0,94 €	+ 12,02%
Résultat NET au 31/12/1995		+ 46 080,61 €	1,13 €	+ 20,65%
Au 31/12/1996		+ 179 520,16 €	1,17 €	+ 3,10%
Au 31/12/1997		+ 347 501,76 €	1,18 €	+ 1,18%
Au 31/12/1998		+ 211 528,71 €	1,19 €	+ 1,03%
Au 31/12/1999		+ 93 862,44 €	1,19 €	+ 1,03%
Au 31/12/2000		+ 12 947,51 €	1,27 €	+ 1,03%
Au 31/12/2001		+ 10 754,95 €	1,29 €	+ 1,57%
Au 31/12/2002		+ 901,25 €	1,08 €	- 16,28%
Au 31/12/2003		+ 373,00 €	1,1355 €	+ 5,65%
Au 31/12/2004		+ 1 322,56 €	1,5177 €	+ 2,30%
Au 31/12/2005		+ 83,24 €	1,9029 €	+ 25,38%
Au 31/12/2006		+ 532,30 €	2,1852 €	+ 14,83%
Au 31/12/2007		0,00 €	2,2230	+ 1,73%
	Année 2005	Année 2006	Année 2007	
<u>Rappel Structure</u>				
<u>Redevance</u>				
<u>ASSAINISSEMENT</u>				
Surtaxe Ville :	1,2400 €	1,5000 €	1,5000 €	
Agence de l'EAU lutte contre pollution	0,3200 €	0,3200 €	0,3500 €	
SAUR :	0,2437 €	0,2513 €	0,2571 €	
T.V.A :	0,0992 €	0,1139 €	0,1159 €	
<u>Prix m3 T.T.C :</u>	1,9029 €	2,1852 €	2,2230 €	

B) Structure du Compte d'Exploitation en 2007 en €uros T.T.C

1) Les Produits

LIBELLES	Réalisations 2006	Réalisations 2007
RECETTES REELLES		
.Recettes exceptionnelles - gains de change sur emprunt en Franc Suisse	1 276,34 €	3 150,14 €
.SAUR – Reversement Surtaxe Ville	1 320 856,70 €	1 294 778,31 €
.Redevances Assainissement Nouvelles Constructions	159 345,49 €	24 349,15 €
<i>S/Total RECETTES REELLES</i>	<i>1 481 478,53 €</i>	<i>1 322 277,60 €</i>
RECETTES POUR ORDRE		
. ICNE (année « n-1 »)	-	27 449,13 €
. Excédent Reporté	83,24 €	532,30 €
<i>S/Total RECETTES POUR ORDRE</i>	<i>83,24 €</i>	<i>27 981,43 €</i>
TOTAL DES PRODUITS	1 481 561,77 €	1 350 259,03 €

Surtaxe ville 1,50 €/M3 en 2006 et 2007

a) Le volume facturé par la SAUR aux usagers évolue comme suit :

ANNEES	Nombre de M³ Facturés	% N par rapport à N-1
2001	999 779	+ 0,845 %
2002	1 072 641	+ 7,288 %
2003	1 017 538	- 5,137 %
2004	1 047 558	+ 2,95 %
2005	990 838	- 5,41 %
2006	953 579	- 3.76 %

b) Les Taxes de raccordement aux réseaux d'assainissement des nouvelles constructions évoluent comme suit :

ANNEES	MONTANTS	Commentaires
2001	99 597 €	
2002	54 265 €	
2003	72 400 €	
2004	18 184 €	
2005	0 €	Report sur exercice 2006
2006	159 345 €	
2007	24 349 €	

➤ **2) Les Charges**

NATURE	Réalisations 2006	Réalisations 2007
DEPENSES REELLES		
Participation SIVOM Station épuration MARIGNIER	507 626 €	761 650,83 €
Intérêts de la Dette	82 497,72 €	(*) 176 512,17 €
Frais Financiers sur court terme	4 267,82 €	10 967,26 €
Frais Réaménagement Dette	25 868,40€	-
Frais Gestion Service Informatique	54 896,00 €	57 998,00 €
Contrat Affermage SAUR	92 051,54€	92 051,54 €
SOUS/TOTAL DEPENSES REELLES	767 207,48 €	1 099 179,80 €
DEPENSES POUR ORDRE		
Réaménagement de la Dette – I.R.A.	41 039,39 €	-
I.C.N.E. Intérêts Courus Non Echus	-	87 224,33 €
Amortissement des Immobilisations	251 996,00 €	163 854,90 €
SOUS/TOTAL DEPENSES pour ORDRE	293 035,39 €	251 079,23 €
TOTAL DEPENSES	1 060 242,87 €	1 350 259,03 €

(*) Impact du prêt DEXIA de 2 300 000 € réalisé le 30/01/2006 et 103 846 € d'intérêts

a) La participation aux frais d'exploitation de la station d'épuration du SIVOM évolue comme suit :

ANNEES	MONTANTS	%
2001	190 905 €	-12,78%
2002	204 282 €	+ 7,01%
2003	258 671 €	+ 26,62%
2004	316 292,00 €	+ 22,27 €
2005	487 500 €	+ 54,12%
2006	507 626 €	+4,13 %
2007	761 650 €	+ 50,04 %

b) Les Frais Financiers (Intérêts de la dette + Découvert Court Terme) évoluent comme suit :

EXERCICES	INTERETS DETTE	%
2001	160 282,91 €	+12,43%
2002	146 174,00 €	- 8,80%
2003	162 361,03 €	+ 11,07%
2004	136 487,35 €	- 15,93%
2005	127 278,94 €	- 6,75%
2006	86 765,54 €	- 31,83%
2007	187 479,43 €	+ 216,08%

II) Analyse des Réalisations 2007 section "INVESTISSEMENT"

A) Le résultat comptable au 31/12/2007 de la Section d'Investissement

LIBELLES	Crédits Votés 2007	Réalisations 2007	Restes à Réaliser 2007 sur 2008
→ DEPENSES	3 632 816,60 €	1 883 940,54 € ①	1 193 503,88 € ③
→ RECETTES	3 632 816,60 €	1 204 344,42 € ②	1 873 100,00€ ④
RESULTATS			
<u>DEFICIT</u> Réalisations au 31.12.2007		- 679 596,12 €	
<u>EXCEDENT</u> Restes à Réaliser de 2007 sur 2008			+ 679 596,12 €
BESOIN DE FINANCEMENT de la Section d'Investissement		0,00 €	

B) Analyse des Dépenses d'Investissement réalisées en 2007 ①

LIBELLES	Réalisations 2007
Dépenses Réelles :	
Avances SEM - Travaux Assainissement	350 900,00 €
Dette Parts en Capital	374 441,81 €
<i>Sous-Total dépenses Réelles :</i>	725 341,81 €
Dépenses Pour Ordre :	
Travaux Neufs au réseau - Pour Ordre	293 394,65 €
I.C.N.E. exercice N-1	27 449,13 €
TVA – Droit de transfert SAUR	57 505,35 €
Déficit Antérieur reporté	780 249,60 €
<i>Sous-Total dépenses pour Ordre :</i>	1 158 598,73 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2007	1 883 940,54 €

C) Les Moyens de Financement Mobilisés en 2007 ②

LIBELLES	Réalisations 2007
Recettes Réelles :	
TVA – Droit de transfert SAUR	181 578,59 €
Sous-Total recettes réelles :	181 578,59 €
Recettes Pour Ordre :	
Réserves facultatives – Affectation du Résultat N-1 – excédent Fonctionnement capitalisé	420 786,60 €
I.C.N.E. Intérêts Courus Non Echus – exercice N	87 224,33 €
Avances SEM - Travaux aux Réseaux	350 900,00 €
Dotations aux amortissements des immobilisations	163 854,90 €
Sous-Total recettes pour Ordre :	1 022 765,83 €
Total MOYENS DE FINANCEMENT en 2007	1 204 344,42 €

D) La gestion des restes à réaliser de l'exercice 2007 sur 2008 ③

➤ **En DEPENSES**

LIBELLES	Restes à Réaliser 2007 sur 2008
Dépenses Réelles	
- Réaménagement de la Dette	460 000,00 €
- Avances restes à verser - SEM : ⇒ Programmes 2003 - 2007	140 850,00 €
Sous-Total dépenses réelles :	600 850,00 €
Dépense Pour Ordre	
- TVA – Droit de transfert SAUR	97 083,88 €
- Immobilisations SEM - Travaux neufs au réseau : ⇒ Programmes 2003 – 2007	495 570,00 €
Sous-Total dépenses pour Ordre :	592 653,88 €
Total DEPENSES Restes à Réaliser 2007 sur 2008	③ 1 193 503,88 €

➤ **En RECETTES** ④

LIBELLES	Restes à réaliser 2007 sur 2008
Recettes Réelles	
- Réaménagement de la Dette - Prêt de refinancement	460 000 €
- Emprunts	420 000 €
- Rembt TVA déductible – Droit de Transfert SAUR	189 200 €
Sous total recettes réelles	1 069 200 €
Recette Pour Ordre	
- Avances SEM ⇒ Programmes 2003 - 2007	803 900 €
Sous total recettes pour Ordre	803 900 €
TOTAL RECETTES Restes à Réaliser 2007 sur 2008	④ 1 873 100 €

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Vote le Compte Administratif 2007 - Assainissement au 31/12/2007 et ses annexes et le Compte de Gestion avec les soldes d'exécution suivants :**

⇒ **Section de Fonctionnement : 0 €**

V O T E	POUR	28	TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	NPPV*	3	VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
ADOPTE A LA MAJORITE			

* NPPV = Ne Participe Pas au Vote

⇒ **Section d'Investissement :**

Déficit réalisations 2007

- 679 596,12 €

Excédent des Restes à Réaliser de 2007 sur 2008

+ 679 596,12 €

Soit un besoin de financement :

0 €

VOTES IDENTIQUES

Budget Supplémentaire 2008 Budget Eau

Rapporteur : Monsieur le Maire

1 - Section de FONCTIONNEMENT

A - RECETTES

Libellés	Rappel BP 2008	BS 2008
Recette POUR ORDRE		
66112 I.C.N.E. (*)	-	-10 000,00 €
Recette MIXTE		
002 Excédent reporté	-	+ 27 111,78 €
Total Recettes de Fonctionnement BS 2008		+ 17 111,78 €

B - DEPENSES

Libellés	Rappel BP 2008	BS 2008
Dépenses REELLES		
64531 CNRACL Titulaires	-	+ 2 000,00 €
6611 Intérêts des emprunts et de la dette	92 000 €	+ 17 811,78 €
66112 I.C.N.E. (*)		-2 700,00 €
Total Dépenses de Fonctionnement BS 2008		+ 17 111,78 €

(*) à compter du 1er janvier 2008 - réforme de la M4 concernant les I.C.N.E. : régularisation

2 - Section d'Investissement

A - RECETTES

Libellés	Reports 2007/2008	BS 2007
Recettes REELLES		
16410 Emprunts Renégociation	258 600 €	-
164101 Emprunts	-	+ 170 000,00 €
164108 Emprunts autres établissement	100 900 €	-
27621 TVA Droit de transfert travaux SEM	110 000 €	-
S/total Recettes REELLES	469 500 €	+ 170 000,00 €
Recettes POUR ORDRE		
1068 Affectation réserves facultatives 2006 sur 2007	-	+ 99 822,87 €
16882 I.C.N.E. N-1 (*)	-	-10 000,00 €
2388 Travaux au Réseau - SEM	338 100 €	-
23882 Travaux modification station PRESSY - SEM	343 300 €	-
S/total Recettes POUR ORDRE	681 400 €	+ 89 822,87 €
Recettes MIXTE		
001 Résultat reporté	-	+ 79 877,13 €
Total Recettes d'Investissement par stade	1 150 900 €	+ 339 700,00 €
Total Général Recettes d'Investissement BS 2008		1 490 600,00 €

B - DEPENSES

Libellés	Reports 2007/2008	BS 2008
Dépenses REELLES		
16410 Emprunts Renégociation	258 000 €	-
Avances Financières SEM		
2388 Avances Travaux au réseau	107 300 €	+ 170 000,00 €
23882 Avances modification station PRESSY	285 500 €	-
S/total Dépenses REELLES	650 800 €	+ 170 000,00 €
Dépenses POUR ORDRE		
16882 I.C.N.E. N-1 (*)	-	-10 000,00 €
Immobilisations en cours SEM		
23182 Travaux Neufs SEM	282 700 €	
231822 Travaux modification station PRESSY -SEM	287 100 €	
27621 TVA Droit de transfert SAUR - travaux SEM	110 000 €	
S/total Dépenses POUR ORDRE	679 800 €	-10 000,00 €
Total Dépenses d'investissement par stade	1 330 600 €	+ 160 000,00 €
Total Général Dépenses d'investissement BS 2008	+ 1 490 600,00 €	

(*) à compter du 1er janvier 2008 - réforme de la M4 concernant les I.C.N.E. : régularisation

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- Vote les modifications budgétaires portées sur le Budget Supplémentaire 2008 Budget Eau.

V O T E	POUR	30	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	CONTRE	3	VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOPTE A LA MAJORITE

Budget Supplémentaire 2008 Budget Assainissement

Rapporteur : Monsieur le Maire

1 - Section de FONCTIONNEMENT

A - RECETTES

Libellés	Rappel BP 2008	BS 2008
Recette REELLE		
7581 Surtaxe Ville Assainissement	1 746 740 €	+ 21 000 €
Recette POUR ORDRE		
66112 I.C.N.E. (*)	90 000 €	-90 000,00 €
Total Recettes de Fonctionnement BS 2008		-69 000,00 €

(*) à compter du 1er janvier 2008 - réforme de la M4 concernant les I.C.N.E. : régularisation

B - DEPENSES

Libellés	Rappel BP 2008	BS 2008
Dépenses REELLES		
6581 Participation SIVOM	915 740 €	+ 21 000 €
Dépenses POUR ORDRE		
023 Virement à la section d'Investissement	196 000 €	-90 000,00 €
Total Dépenses de Fonctionnement BS 2008		-69 000,00 €

2 - Section d'Investissement

A - RECETTES

Libellés	Reports 2007/2008	BS 2008
Recettes REELLES		
16410 Emprunts Refinancement	+ 460 000,00 €	
164101 Emprunts	+ 420 000,00 €	+ 340 000,00 €
27621 TVA Droit de transfert SAUR - travaux SEM	+ 189 200,00 €	
S/total Recettes REELLES	+ 1 069 200,00 €	+ 340 000,00 €
Recettes POUR ORDRE		
16882 I.C.N.E. N-1 (*)	-	-90 000,00 €
23881 Avances Travaux réseau SEM	+ 803 900,00 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		-90 000,00 €
S/total Recettes POUR ORDRE	+ 803 900,00 €	-180 000,00 €
Total Recettes d'Investissement par stade	+ 1 873 100,00 €	+ 160 000,00 €
Total Général Recettes d'Investissement BS 2008		+ 2 033 100,00 €

B - DEPENSES

Libellés	Reports 2007/2008	BS 2008
Dépenses REELLES		
16410 Emprunts - Réaménagement Dette	+ 460 000,00 €	
23881 Avances Travaux Réseau SEM	+ 140 850,00 €	+ 250 000,00 €
S/total Dépenses REELLES	+ 600 850,00 €	+ 250 000,00 €
Dépenses POUR ORDRE		
16882 I.C.N.E. N-1 (*)	-	-90 000,00 €
231821 SEM- Travaux neufs aux réseaux	+ 495 570,00 €	
27621 TVA Droit de transfert - travaux SEM	+ 97 083,88 €	
S/total Dépenses POUR ORDRE	+ 592 653,88 €	-90 000,00 €
Dépense MIXTE		
001 Résultat reporté	-	+ 679 596,12 €
Total Dépenses d'investissement par stade	+ 1 193 503,88 €	+ 839 596,12 €
Total Général Dépenses d'investissement BS 2007	+ 2 033 100,00 €	

(*) à compter du 1er janvier 2008 - réforme de la M4 concernant les I.C.N.E. : régularisation

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- Vote les modifications budgétaires portées sur le Budget Supplémentaire 2008 Budget Assainissement.

V O T E	POUR	30	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	CONTRE	3	VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
ADOpte A LA MAJORITE			

Convention financière avec Halpades : transformation de 3 logements en 6 logements PLUS
40A, rue de La Sardagne

Rapporteur : Monsieur le Maire

Présentation du programme :

Dans le cadre d'une opération d'acquisition/amélioration, Halpades a le projet d'acquérir un immeuble comportant 3 logements d'une surface habitable d'environ 276,33 m² (3 X 92,11 m²) ainsi que 3 garages et 3 greniers situés 40A avenue de La Sardagne et, cadastré section A, parcelles n° 2340 et 2342 d'une contenance de 401 m².

Suivant les termes du compromis de vente signé entre les actuels propriétaires et Halpades, l'acte de vente devra intervenir avant le 30 avril 2008.

Afin d'équilibrer cette opération, Halpades envisage de diviser ces logements en 6 appartements de type T1Bis et T2 répartis comme suit :

- 3 T1Bis : chacun de ces logements aura une surface habitable estimée à 39,32 m².
- 3 T2 : d'une surface estimée à 48,81 m².

Conditions financières :

- **Aide à la mobilisation foncière du Conseil Général :**

Le Conseil Général de la Haute-Savoie participera pour cette opération à hauteur de 70 € maximum par m² de surface utile financés en PLUS. (dans le cadre des aides départementales en faveur du logement social)

Le montant de cette participation s'élève à : $SU = 273,39 \text{ m}^2 \times 70 \text{ €/m}^2 = 19\,137 \text{ €}$.

La ville de Cluses s'engage à reverser à Halpades la totalité de la participation du Département.

- **Garantie d'emprunt accordée par la ville de Cluses**

Halpades s'engage à solliciter auprès d'un organisme prêteur des prêts aux conditions suivantes dès la signature de cette convention :

Financement PLUS (*Prêt Locatif à Usage Social*) :

- Durée : 40 ans
- Montant : 175 000 € (*montant provisoire*)
- Taux : 4,30 % (*à titre indicatif*)

Financement PLUS Foncier :

- Durée : 50 ans
- Montant : 238 000 € (*montant provisoire*)
- Taux : 4,30 % (*à titre indicatif*)

En contrepartie de la présente garantie, Halpades accepte de réserver à la commune un contingent de 20 % des logements, soit un logement.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Approuve cette convention financière entre la commune et la SA d'HLM Halpades.**

V O T E	POUR	30	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	CONTRE	3	VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOPTE A LA MAJORITE

Demande auprès du Conseil Général de l'aide à la mobilisation foncière pour le projet de construction de 16 logements rue Pasteur par la SEMCODA

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les caractéristiques de l'aide à la mobilisation foncière :

L'aide à la mobilisation foncière est un dispositif destiné à encourager la construction de logements sociaux.

Cette mesure se traduit par le versement d'une subvention du Conseil Général en faveur de la commune sur le territoire de laquelle se réalise une opération de logements aidés.

L'objectif est d'accompagner la commune par un soutien financier portant sur le coût du foncier.

L'aide du département est forfaitaire et se porte à 70 € par m² de surface utile.

Elle s'applique aux logements financés en PLUS (*Prêt Locatif à Usage Social*) et aux logements financés en PLS (*Prêt Locatif Social*).

Il appartient à la commune de solliciter l'aide du Conseil Général.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 10 mai 2005, la ville a accordé une garantie de prêt au profit de la SEMCODA pour la construction de 16 logements locatifs rue Pasteur, en surélévation de l'ancienne droguerie DEQOB à Cluses.

Ces 16 logements (4 T2, 1 T3 et 11 T4) ont une surface totale utile de 1 272,94 m².

Le montant de cette participation s'élève donc à : $SU = 1\,272,94\text{ m}^2 \times 70\text{ €/m}^2 = 89\,105,80\text{ €}$.

La ville de Cluses s'engage à reverser à la SEMCODA la totalité de la participation du Département.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Sollicite auprès du Conseil Général l'aide à la mobilisation foncière pour la construction de 16 logements locatifs rue Pasteur à Cluses,**

- **S'engage à reverser à la SEMCODA la totalité de la participation du Département.**

V O T E	POUR	27	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
			ADOpte A LA MAJORITE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Réhabilitation de 17 logements au « FTM les poses » :

FTM : Foyer des Travailles Migrants

PALBO : Prêt Amélioration Bonifié

Article 1 : La Commune de CLUSES accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 295 566.78 euros que la SA HALPADES se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 17 logements situés à Cluses « FTM les poses »

Article 2 : Les caractéristiques du prêt PALBO consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Echéances :	annuelles
Durée totale du prêt :	25 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel :	4.15 %
Taux annuel de progressivité :	0.00 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	en fonction de la variation du taux du Livret

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Accorde la garantie totale (soit 100 %) pour la durée totale du prêt, soit 25 ans de la somme de 295 566.78 euros pour le remboursement, aux conditions définies ci-dessus, de cet emprunt,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la CDC et l'emprunteur.**

V O T E	POUR	30	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	CONTRE	3	VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOPTE A LA MAJORITE

Construction de 63 logements « le Ponthior » :

PEEC : Participation des Employeurs à l'Effort de Construction

Article 1 : La Commune de CLUSES accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 512 786 euros que la SA HALPADES se propose de contracter auprès du CILSE. Ce prêt est destiné à financer la construction de 63 logements situés à Cluses « Le Ponthior ».

Article 2 : Les caractéristiques du prêt PEEC consenti par le CILSE sont les suivantes :

Montant :	512 786 euros
Taux :	1.00 %
Durée :	20 ans

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification du CILSE.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le CILSE et l'emprunteur.

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Accorde la garantie totale (soit 100 %) pour la durée totale du prêt, soit 20 ans de la somme de 512 786 euros pour le remboursement, aux conditions définies ci-dessus, de cet emprunt,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt qui sera passé entre le CILSE et l'emprunteur.**

V O T E	POUR	30	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	CONTRE	3	VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOPTE A LA MAJORITE

Réhabilitation de 17 logements « Le Ponthior »

Article 1 : La Commune de CLUSES accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 530 000 euros que la S.A. HALPADES se propose de contracter auprès du CILSE. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 17 logements situés à Cluses « Le Ponthior ».

Article 2 : Les caractéristiques du prêt PEEC consenti par le CILSE sont les suivantes :

Montant :	530 000 euros
Taux :	1.00 %
Durée :	20 ans

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, La Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification du CILSE.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le CILSE et l'emprunteur.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Accorde la garantie totale (soit 100 %) pour la durée totale du prêt, soit 20 ans de la somme de 530 000 euros pour le remboursement, aux conditions définies ci-dessus, de cet emprunt,**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt qui sera passé entre le CILSE et l'emprunteur.**

V O T E	POUR	30	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	CONTRE	3	VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOPTE A LA MAJORITE

TECHNIQUES

Convention de mandat 2008 Ville de Cluses/SEM de la Ville de Cluses :

« Travaux d'assainissement et d'eau potable rues Marcellin Berthelot, Achille Benoît et Pasteur »

Rapporteur : Monsieur THABUIS, conseiller municipal délégué

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle convention intitulée « Travaux d'assainissement et d'eau potable rues Marcellin Berthelot, Achille Benoît et Pasteur », à hauteur de 420 000 €, qui sera établie entre la Ville de Cluses et la SEM de la Ville de Cluses (convention relative à la section investissement).

Opération	Montant	Budget	Observations
Travaux d'assainissement et d'eau potable rues Marcellin Berthelot, Achille Benoît et Pasteur	250 000 €	Budget assainissement	Création nouvelle convention SEM
	170 000 €	Budget eau	
Total	420 000 €		

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Confie la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux exposés à la SEM de la Ville de Cluses et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat correspondante,**
- **Dit que les crédits ci-dessus cités sont inscrits aux Budgets assainissement et eau de la Commune,**
- **Autorise le lancement de toutes les procédures de consultation et notamment les marchés de travaux, de services, d'études, d'analyses et de contrôles, de maîtrise d'œuvre afférentes à cette convention de mandat,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés, les documents et les pièces administratives se rapportant à cette convention de mandat.**

V O T E	POUR	33	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOPTE A L'UNANIMITE

Aménagement de la piste d'accès à la forêt communale du Chevrans sur le chemin rural «ancien chemin de Saint-Sigismond » - Demande de subvention auprès du Conseil Général

Rapporteur : Monsieur HUGARD, conseiller municipal délégué

La Ville de Cluses a confié en maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEM de la Ville de Cluses des travaux d'aménagement de la piste d'accès à la forêt communale du Chevrans, sur le chemin rural dénommé « ancien chemin de Saint-Sigismond ».

La présente opération est estimée à 29 078 € HT.

Elle peut faire l'objet d'une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du Programme Départemental d'Équipement Rural.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Sollicite l'aide maximale du Conseil Général dans le cadre du Programme Départemental d'Équipement Rural,**
- **Confirme que l'opération est confiée en maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEM de la Ville de Cluses,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'octroi de la subvention,**
- **Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget général de la Commune.**

V O T E	POUR	33	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOPTE A L'UNANIMITE

Dégagement de semis naturels et dépressage en futaie irrégulière d'épicéa dans la forêt communale du Chevrans
Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes

Rapporteur : Monsieur LEROY, Directeur des Services Techniques

La Ville de Cluses a programmé des travaux de dégagement de semis naturels et de dépressage en futaie d'épicéa dans la forêt communale du Chevrans, sur une surface de 2,00HA.

La présente opération est estimée à 8 020,00 € HT.

Elle peut faire l'objet d'une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre des opérations sylvicoles.

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Sollicite l'aide maximale de la Région Rhône-Alpes dans le cadre des opérations sylvicoles ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'octroi de la subvention ;**
- **Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget général de la Commune.**

V O T E	POUR	33	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOpte A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION

Désignation des 7 délégués titulaires et des 7 délégués suppléants représentant le collège des communes isolées au Comité syndical du Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse – Bonneville

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors de la séance du 8 avril dernier le Conseil municipal de la ville de Cluses a désigné un titulaire et un suppléant, à savoir respectivement Monsieur le Maire et Mademoiselle Marie-Pierre PASQUIER représentant la ville au Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse – Bonneville.

Les communes d'Arâches-la-Frasse, Brison, Cluses, Entremont, Le Reposoir, Magland Marignier, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Saint-Jean-de-Tholome, Scionzier et Thyez qui adhèrent au Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse – Bonneville, forment le collège des communes isolées.

En application de statuts de ce syndicat, le collège des communes isolées est représentée au Comité Syndical par 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.

Il a été rappelé que chaque Conseil Municipal doit désigner l'ensemble des délégués titulaires et suppléants et pas uniquement le représentant par commune.

Les conseils municipaux concernés doivent donc prendre une délibération concordante désignant les 7 titulaires et les 7 suppléants.

A la suite d'une réunion de travail associant des représentants de l'ensemble des communes concernées, il est proposé de désigner, conformément aux dispositions du Code Générale des Collectivités Territoriales :

- Comme délégués titulaires :

- Madame Christine CHAFFARD, maire de Saint-Jean-de-Tholome
- Monsieur Loïc HERVÉ, maire de Marnaz
- Monsieur Jean-Claude LEGER, maire de Cluses
- Monsieur Jean MONIÉ, maire-adjoint de Scionzier
- Monsieur René POUCHOT, maire de Magland
- Monsieur Fernand REMARK, conseiller municipal de Nancy-sur-Cluses
- Monsieur Gilbert REVEL, maire-adjoint de Thyez.

- Comme délégués suppléants :

- Madame Fernande AUVERNAY, maire-adjoint de Magland, suppléante de Monsieur René POUCHOT
- Monsieur Jean-Pierre BLANCHET, maire du Reposoir, suppléant de Monsieur Fernand REMARK
- Madame Madeleine COUDURIER, maire de Brison, suppléante de Monsieur Loïc HERVÉ
- Monsieur Willy EGARD, maire-adjoint d'Arâches-la-Frasse, suppléant de Monsieur Jean-Claude LEGER

- Madame Corinne MARECHAL, conseillère municipale d' Entremont, suppléante de Monsieur Gilbert REVEL
- Monsieur Jacques MARTINELLI, maire de Mont-Saxonnex, suppléant de Monsieur Jean MONIÉ
- Monsieur Raymond MUDRY, maire de Marignier, suppléant de Madame Christine CHAFFARD

Afin de siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse – Bonneville.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Désigne les délégués titulaires et les délégués suppléants siégeant au Comité syndical du Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse – Bonneville.**

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J
	ABSTENTION	9	PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
ADOpte A LA MAJORITE			

Fixation et composition des commissions municipales

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

Il est proposé de créer les commissions municipales suivantes et de déterminer le nombre des membres selon le principe de la représentation proportionnelle :

Education-Enfance-Jeunesse	Président : Jean-Louis MIVEL
Liste « Ensemble pour Cluses »	Marie-Pierre PASQUIER Sylvie MONTEIL Michel THABUIS Martine EVERAERE Marie-Pierre BAUMONT Françoise MICHEL Nadine SALOU
Liste « Cluses autrement avec vous »	Elisabeth GREVAZ Alain PERILLAT
Liste « Changez la ville »	Allain VERNAY

Economie-Commerces-Tourisme	Président : Guy METRAL
Liste « Ensemble pour Cluses »	Paul REVEREAU Jean-Louis LARATTE Jérôme AKMOUCHE Claude HUGARD Rachel VARESCON Pierre DEVANT Bénédicte PREVIGNANO Yvette GANDER
Liste « Cluses autrement avec vous »	Pierre GALLAY Elisabeth GREVAZ
Liste « Changez la ville »	Marianne MAUREL

Environnement-Proximité-Vie des Quartiers	Co-Présidentes : Marie-Pierre BAUMONT Marie-Pierre PASQUIER
Liste « Ensemble pour Cluses »	Jean-Claude TAVERNIER Marie-Lise GOJON Martine EVERAERE Sylvie MONTEIL Yvette GANDER Paul REVEREAU Françoise MICHEL Guy DURUPT Claude HUGARD
Liste « Cluses autrement avec vous »	Olivier MAROUZÉ Chantal MEUNIER
Liste « Changez la ville »	Marianne MAUREL

Développement durable et aménagement du territoire	Président : Claude HUGARD
Liste « Ensemble pour Cluses »	Marie-Pierre PASQUIER Sylvie MONTEIL Jean-Louis MIVEL Jean-Louis LARATTE Jérôme AKMOUCHE
Liste « Cluses autrement avec vous »	Olivier MAROUZÉ
Liste « Changez la ville »	Dominique MARTIN

Sports	Président : Jean-Claude TAVERNIER
Liste « Ensemble pour Cluses »	Nadine SALOU Sylvie MONTEIL Antoine MONNET Jean-Louis MIVEL Bénédicte PREVIGNANO
Liste « Cluses autrement avec vous »	Elisabeth GREVAZ Olivier MAROUZÉ
Liste « Changez la ville »	Dominique MARTIN

Culture-Animation	Président : Paul REVEREAU
Liste « Ensemble pour Cluses »	Jean-Claude TAVERNIER Françoise MICHEL Marie-Lise GOJON Marie-Pierre BAUMONT Yvette GANDER Martine EVERAERE Bénédicte PREVIGNANO Guy DURUPT
Liste « Cluses autrement avec vous »	Chantal MEUNIER Lydia KURTI
Liste « Changez la ville »	Marianne MAUREL

Action sociale-Insertion-Logement	Président : Antoine MONNET
Liste « Ensemble pour Cluses »	Jeannine PICHOT Marguerite AUPIAIS Pierre DEVANT Nadine SALOU Yvette GANDER
Liste « Cluses autrement avec vous »	Alain PERILLAT
Liste « Changez la ville »	Allain VERNAY

Famille-Petite enfance	Présidente : Nadine SALOU
Liste « Ensemble pour Cluses »	Marguerite AUPIAIS Pierre DEVANT Yvette GANDER Sylvie MONTEIL
Liste « Cluses autrement avec vous »	Lydia KURTI
Liste « Changez la ville »	Allain VERNAY

Personnes âgées-Handicapés	Président : Pierre DEVANT
Liste « Ensemble pour Cluses »	Marie-Pierre PASQUIER Jeannine PICHOT Marguerite AUPIAIS Antoine MONNET Yvette GANDER Nadine SALOU Bénédicte PREVIGNANO Marie-Lise GOJON
Liste « Cluses autrement avec vous »	Chantal MEUNIER Lydia KURTI
Liste « Changez la ville »	Allain VERNAY

Vie associative	Présidente : Rachel VARESCON
Liste « Ensemble pour Cluses »	Paul REVEREAU Jean-Claude TAVERNIER Jean-Louis MIVEL Marie-Lise GOJON Martine EVERAERE
Liste « Cluses autrement avec vous »	Lydia KURTI
Liste « Changez la ville »	Marianne MAUREL

Travaux	Président : Michel THABUIS
Liste « Ensemble pour Cluses »	Marie-Pierre PASQUIER Claude HUGARD Pierre DEVANT Bénédicte PREVIGNANO Marie-Pierre BAUMONT
Liste « Cluses autrement avec vous »	Pierre GALLAY
Liste « Changez la ville »	Dominique MARTIN

Finances	Président : Jean-Claude LEGER
Liste « Ensemble pour Cluses »	Jean-Claude TAVERNIER Pierre DEVANT Jean-Louis MIVEL Guy METRAL Paul REVEREAU
Liste « Cluses autrement avec vous »	Pierre GALLAY
Liste « Changez la ville »	Dominique MARTIN

Chacune de ces commissions est, de droit, présidée par Monsieur le Maire.

Les commissions désigneront un vice-président (le maire-adjoint chargé du secteur concerné sera proposé à la présidence) qui pourra convoquer ou présider les commissions en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Décide la création des commissions énoncées ci-dessus,**
- **Fixe le nombre de conseillers municipaux dans chaque commission et désigner ceux de ses membres qui siégeront dans telle ou telle commission.**

V O T E	POUR	33	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOPTE A L'UNANIMITE

**Départ de Monsieur MONNET, conseiller municipal délégué
(procuration à M. DEVANT)**

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article 1650 alinéa 1 du Code Général des Impôts institue une Commission Communale des Impôts Directs. Elle a pour rôle d'assister le service des Impôts non seulement dans ses travaux relatifs aux évaluations foncières mais aussi dans ceux relatifs à l'assiette des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâtie et la taxe d'habitation.

Elle comprend, outre le Maire ou l'Adjoint délégué qui en assure la Présidence, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Mais, en l'espèce, dans les communes de plus de 2000 habitants, le nombre de commissaires siégeant ainsi que celui de leurs suppléants passe de six à huit.

Les membres de la commission doivent répondre à certain nombre de critères :

- être de nationalité française, être âgé de 25 ans au moins, jouir de leur droits civils, être inscrits sur l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

- l'un d'entre eux, ainsi que son suppléant, doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune ;

- enfin, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou forêts.

Ainsi, les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nom double, remplissant les conditions énoncées ci-dessus, dressée par le conseil municipal. Cf. *alinéa 2 de l'article 1650 du Code Général des Impôts.*

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable de chacune des quatre taxes locales directes.

La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Ainsi, de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Cf. *l'alinéa 3 de l'article 1650 du Code Général des Impôts.*

A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le Directeur des services fiscaux un mois après mise en demeure de délibérer adressée au Conseil Municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas trente-deux noms, en l'espèce, pour les communes de plus de 2 000 habitants ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées à l'alinéa 1 de l'article du Code Général des Impôts cité ci-dessus.

Il convient donc de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs et de proposer au choix de Monsieur le Directeur des services fiscaux la liste suivante :

Titulaires	Représentations des taxes locales directes	Suppléants	Représentations des taxes locales directes
1 - MARTY Jean-Pierre	T.P. - T.F. - T.H.	1 - VALLET Pierre	T.F. - T.H.
2- DUNAND Raymond	T.F. - T.F.N.B. - T.H.	2 - SAUGE Gabriel	T.P. - T.F. - T.H.
3 - GARCIA Marie	T.F. - T.H.	3 - BOGGIO Mireille	T.F. - T.H.
4 - GONNET Michel	Contribuable extérieur Propriétaire de bois	4 - ROGUET Michel	T.F. - T.H.
5 - FAORO Jean	T.P. - T.F. - T.H.	5 - GAILLEZ Jacques	T.F. - T.H.

6 - DURAND Claudie	T.F. - T.H.	6 - CAUL-FUTY Pierre	T.F. - T.F.N.B. - T.H.
7 - VINCENT Jean-Claude	T.F. - T.H.	7 - NICOLLET Françoise	T.F. - T.H.
8 - MERUZ Henri	T.P. - T.F. - T.H.	8 - DELETRAZ Martine	T.F. - T.H.
9 - VAUDEY René	T.P. + T.H.	9 - VUILLIEZ Jean-Claude	T.F. - T.F.N.B. - T.H. - Propriétaire de bois
10 - RAGUIN Jacqueline	T.F. + T.H.	10 - GUILLARME Isabelle	T.H.
11 - FAYET Jacques	T.F. - T.F.N.B. - T.H.	11 - MOCELLIN Jean	T.H.
12 - LAGRANGE Jacques	T.F. - T.H.	12 - GARINO Sylvain	T.F. - T.H.
13 - JOLY Geneviève	T.F. + T.H.	13 - FADDA Marie-Christine	T.F. - T.H.
14 - VAUSSENAT Albert	T.F. + T.H.	14 - CANTAREIL Robert	T.F. - T.H.
15 - CARTIER Christian	T.F. + T.H.	15 - REYNARD Bernadette	T.H.
16 - DUMONT Jean-Max	Contribuable extérieur	16 - ROCH Michel	T.F. - T.F.N.B. - T.H.

T.F.N.B. : Taxe Foncière Non Bâti

T.F. : Taxe foncière

T.H : Taxe d'Habitation

T.P. : Taxe Professionnelle

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- Approuve la liste de commissaires titulaires et suppléants proposée à Monsieur le Directeur des services fiscaux pour la constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A (PROC) – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B – EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C AKMOUCHE J
	ABSTENTION	9	PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOPTE A LA MAJORITE

Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Référence :

- article L 1413 - 1 du CGCT : « Les régions, les départements, **les communes de plus de 10 000 habitants [...]**, créent **une commission consultative des services publics locaux** pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. ».

Il vous est rappelé son rôle et sa composition :

a) Son rôle :

✚ Elle examine chaque année sur le rapport de son président :

- les rapports établis par les délégataires de service public (⇒ art L 1411-3 CGCT),
- le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur l'assainissement et sur les ordures ménagères (⇒ art L 2224-5 CGCT),

- les bilans d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat. (⇒ art L 1414-14 du CGCT)

✚ Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- tout projet de délégation de service public (⇒ art L 1411-4 CGCT)
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière
- tout projet de partenariat ((⇒ art L 1414-2 CGCT).

b) Sa composition :

Elle est présidée par le Maire ou son représentant.

Elle est composée d'élus (désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle) dont la répartition par liste est la suivante :

Liste « Ensemble pour Cluses » : 4

M. Michel THABUIS, titulaire

M. Paul REVEREAU, titulaire

Mme Bénédicte PREVIGNANO, titulaire

Mme Martine EVERAERE, titulaire

Mme Yvette GANDER, suppléante

Mme Nadine SALOU, suppléante

Mme Marie-Pierre PASQUIER, suppléante,

Mme Marie-Lise GOJON, suppléante

Liste « Cluses autrement avec vous » :1

M. Pierre GALLAY, titulaire

M. Alain PERILLAT, suppléant.

Liste « Changez la ville » : 1

Mme Marianne MAUREL, titulaire

M. Dominique MARTIN, suppléant.

et de représentants d'associations locales :

- les associations familiales : Monsieur Pierre COUDERT
- les associations de commerçants : Monsieur Eddy ETIENNE
- les parents d'élèves : Madame Joséphine DEPOISIER ANGHELONE
- les personnes handicapées : Monsieur Jean Pierre HENRIET

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- Désigne les personnes énoncées ci-dessus comme représentants de la communes et représentants des associations locales de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

V O T E	POUR	33	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A (PROC) – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML PREVIGNANO B – EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOpte A L'UNANIMITE

Désignation des membres de la Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article 46 de la loi n° 2005 - 102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a institué l'obligation pour les communes de 5 000 habitants et plus, de créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

La notion d'accessibilité concerne les domaines de l'accessibilité du cadre bâti et de la chaîne des déplacements. Elle concerne l'accessibilité de toutes les personnes à handicap, quel que soit le handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly-handicap ou d'un trouble de santé handicapant.

La commission d'accessibilité ne se substitue pas aux commissions de sécurité et d'accessibilité chargées de donner un avis sur la conformité à la réglementation des projets de construction.

Cette commission a pour mission de :

- dresser un diagnostic de l'accessibilité du cadre bâti existant (E.R.P.), de la voirie, des espaces publics, des transports,
- dresser un bilan de l'offre de logements sociaux accessibles,
- établir un rapport annuel présenté au Conseil Municipal comportant toutes suggestions utiles d'amélioration de l'existant, toutes propositions de programmes d'actions, de suivi des réalisations et de bilan des résultats obtenus. Ce rapport annuel sera adressé au président du Conseil Général et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

Présidée de droit par Monsieur le Maire ou son représentant, la commission est composée des représentants :

- de la ville,
- et d'associations d'usagers, d'associations représentant les personnes handicapées et de personnes qualifiées (fonctionnaires, personnes du secteur associatif, éducatif, économique...).

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner en tant que représentants de la commune :

- Trois représentants de la liste « Ensemble pour Cluses »
- Un représentant de la liste « Cluses autrement avec vous »,
- Un représentant de la liste « Changez la ville ».

Pour les représentants des associations d'usagers, des associations représentant les personnes handicapées et les personnes qualifiées, il est précisé que la liste des membres de cette commission sera fixée par arrêté de Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de *l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales*.

Il est envisagé :

- Le Directeur Général des Services,
- Le Directeur du CCAS,
- Le Directeur de la Résidence Louis Rouge,
- Un représentant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- Un représentant de la société de transport,
- Un représentant club des aînés,
- Un représentant de l'association HandiSport...

Pour tout sujet évoqué, nécessitant des connaissances dans des domaines précis, Monsieur le Maire pourra inviter toute personne en capacité de fournir des éléments susceptibles d'aider la commission dans ses travaux.

Lors de la séance du 27 novembre 2007, cette commission a été créée. Cependant, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est proposé de désigner à nouveau les représentants de la ville à cette commission.

Déroulement de la procédure :

M. Jean-Claude LEGER, président de droit ou son représentant P. REVEREAU.

Il est désigné :

M. Pierre DEVANT
M. Michel THABUIS
Mme Marie-Lise GOJON.

Mme Chantal MEUNIER,
Pour la liste « Cluses autrement avec vous »

M. Allain VERNAY,
Pour la liste « Changez la ville »

Après exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- ***Approuve la création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,***
- ***Désigne les représentants de la ville à cette commission.***

V O T E	POUR	33	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A (PROC) – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML PREVIGNANO B – EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOpte A L'UNANIMITE

Désignation des membres au Comité d'Exploitation de la régie de l'Office de Tourisme

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article 3 du Règlement Intérieur de la régie avec autonomie financière de l'Office de Tourisme prévoit que le Conseil d'Exploitation est composé de 13 membres à savoir :

	Nombre	
Elus désignés par le Conseil Municipal dont 1 membre du CA de l'OMCA <i>(Office Municipal de la Culture et de l'Animation)</i>	3	P. REVEREAU B. PREVIGNANO R. VARESCON
Association du Musée	1	M. MARQUET titulaire G. BÉNÉ suppléant
Comité des Fêtes	1	G. DURUPT
Cluses La Commerçante	2	E. ETIENNE P. VOURIOT
Cafetiers Hôteliers Restaurateurs	1	C. RONCO
Meublés de tourisme et Camping	1	G. BOUGENT
Artisan	1	F. BOITEUX
Industriel	1	M. PAIRE
Personnalités compétentes dans le domaine touristique	2	B. PORRET F. COLLOT

Chaque membre a la possibilité d'avoir un suppléant.

Sauf les membres élus du Conseil Municipal qui sont désignés pour la durée de leur mandat, les membres du conseil d'exploitation sont nommés pour 3 ans ; ils peuvent être renouvelés par le Conseil Municipal.

***Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal***

- ***Approuve la désignation du Conseil d'Exploitation de la régie de l'Office de Tourisme.***

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A (PROC) – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML PREVIGNANO B – EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C AKMOUCHE J
	CONTRE	6	PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	ABSTENTION	3	VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOpte A LA MAJORITE

Désignation des représentants de la commune dans différents organismes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal le vote des délégués communaux dans les associations/organismes où la ville est représentée.

Pour ce faire, il est communiqué ci-après, un tableau reprenant le nom des associations concernées, le nombre d'élus ainsi que la répartition proportionnelle par liste.

Organismes	Nombre	Répartition par liste	Désignation
ACC <i>ASSEMBLEE GENERALE</i>	Le maire + 12 conseillers municipaux	Le maire Liste « Ensemble pour Cluses » : 9 Liste « Cluses autrement avec vous » : 2 Liste « Changez la ville » : 1	JC LEGER JC TAVERNIER (suppléant du maire) P. REVEREAU F. MICHEL ML GOJON MP BAUMONT Y. GANDER M. EVEVAERE B. PREVIGNANO G. DURUPT L. KURTI E. GREVAZ M. MAUREL
ACC <i>CONSEIL D'ADMINISTRATION</i>	2 conseillers municipaux	Proposition	P. REVEREAU F. MICHEL
AFFISPPI Nous aussi	1		JC TAVERNIER
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE TRAVAIL PROTEGE (ADTP)	1 titulaire 1 suppléant		P.DEVANT titulaire A. MONNET suppléant
ASS° DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PRIVEES (APPEL)	1		MP BAUMONT
ARVE RECLASEMENT	1		N. SALOU

ASS° DES COMMUNES FORESTIERE	1		C. HUGARD
ATELIER DE L'ARVE	1 titulaire 1 suppléant		P. DEVANT titulaire A. MONNET suppléant
CAO <i>Commission d'Appel d'Offres</i>		Lors du CM du 8 avril 2008, le représentant du maire n'a pas été désigné.	G. DURUPT
CDSP <i>Commission de Délégation de Services Publics</i>		Lors du CM du 8 avril 2008, le représentant du maire n'a pas été désigné.	G. DURUPT
CFA PIERRE LACROIX	1		J. AKMOUCHE
CFP LE CHEVRAN	1		JC TAVERNIER
COLLEGE G. ANTHONIOZ DE GAULLE	2		JL MIVEL S. MONTEIL
COLLEGE DE SCIONZIER	1		Y. GANDER
COMITE DES FETES	8 conseillers municipaux	Liste « Ensemble pour Cluses » : 6 Liste « Cluses autrement avec vous » : 1 Liste « Changez la ville » : 1	P. REVEREAU G. DURUPT Y. GANDER F. MICHEL MP PASQUIER ML GOJON L. KURTI A. VERNAY
COMITE DE JUMELAGE <i>Cluses/Trossingen</i>	Le maire + 5 conseillers municipaux	Le maire Liste « Ensemble pour Cluses » : 3 Liste « Cluses autrement avec vous » : 1 Liste « Changez la ville » : 1	JC LEGER R. VARESCON Y. GANDER P. REVEREAU O. MAROUZÉ D. MARTIN
COMMISSION DEP. DE COOPERATION INTERCOMMUNALE	1		JC LEGER
COMMISSION DEP. DE L'EQUIPEMENT	1		JC LEGER
CONFERENCE SANITAIRE DU TERRITOIRE DE HAUTE SAVOIE SUD	1		JC LEGER
Correspondant défense	1		H. MERUZ
CENTRE DE L'ENLENAZ	1		JL LARATTE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	1		JC LEGER
CONSEIL DEP. DE L'HABITAT	1		JC LEGER
CONSEIL DEP. D'INSERTION	1 titulaire 1 suppléant		A. MONNET titulaire N. SALOU suppléante
CONSEIL GENERAL : <i>Centrale de gestion de la mobilité (approche globale des déplacements)</i>	1 + 1 représentant technique		JC LEGER C. LEFORT

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE	2 représentants		P. REVEREAU F. MICHEL
EPDA "VAL DE FIER"	2		P.DEVANT A. MONNET
EPF <i>Etablissement Public Foncier</i>	2 titulaires + 2 suppléants		JC LEGER (titulaire) JC TAVERNIER (titulaire) JL MIVEL (suppléant) G.METRAL (suppléant)
FJT	1		A. MONNET
LYCEE CHARLES PONCET	2		JL MIVEL J. AKMOUCHE
LYCEE PROFESSIONNEL P BECHET	2		JL MIVEL J. AKMOUCHE
MISSION LOCALE	1		A. MONNET
MIEUX VIVRE	2		ML GOJON MP BAUMONT
MUSEE HORLOGERIE	1		P. REVEREAU (titulaire) JL MIVEL (suppléant)
OMCA <i>Office Municipal de la Culture et de l'Animation</i>	5	Liste « Ensemble pour Cluses » : 3 Liste « Cluses autrement avec vous » : 1 Liste « Changez la ville » : 1	P. REVEREAU G. DURUPT F. MICHEL P. GALLAY M. MAUREL
OMSL AG	le maire ou son représentant + l'adjoint chargé des sports + l'adjoint chargé de la jeunesse + 10 conseillers municipaux	le maire ou son représentant + l'adjoint chargé des sports + l'adjoint chargé de la jeunesse + Liste « Ensemble pour Cluses » : 6 Liste « Cluses autrement avec vous » : 3 Liste « Changez la ville » : 1	JC LEGER JC TAVERNIER JL MIVEL N. SALOU S. MONTEIL A. MONNET B. PREVIGNANO MP BAUMONT JL LARATTE O. MAROUZÉ E. GREVAZ A. PERILLAT D. MARTIN
OMSL COMITE DIRECTEUR	le maire ou l'adjoint aux sports + le maire ou l'adjoint à la jeunesse + 7 conseillers municipaux choisis parmi les membres de l'OMSL	le maire ou l'adjoint aux sports + le maire ou l'adjoint à la jeunesse + Liste « Ensemble pour Cluses » : 4 Liste « Cluses autrement avec vous » : 2 Liste « Changez la ville » : 1	JC TAVERNIER JL MIVEL A. MONNET N. SALOU S. MONTEIL JL LARATTE E. GREVAZ O. MAROUZÉ D. MARTIN
ORCHESTRE D'HARMONIE	1		P. REVEREAU (titulaire) F. MICHEL (suppléante)
POUR LE LOGEMENT SAVOYARD	1 titulaire 1 suppléant		MP PASQUIER titulaire A. MONNET suppléant

RESIDENCE LOUIS ROUGE : CONSEIL D'ADMINISTRATION	1 titulaire 1 suppléant		R. VARESCON titulaire MP PASQUIER suppléant
RESIDENCE LOUIS ROUGE : CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	1 titulaire 1 suppléant		ML GOJON titulaire MP PASQUIER suppléant
SAEMEF SA D'ECONOMIE MIXTE D'EXPLOITATION DU FAUCIGNY	1		JC LEGER
SED HAUTE SAVOIE	1		JC LEGER
SELEQ 74	4 délégués		JC LEGER JC TAVERNIER N. SALOU M. THABUIS
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE DE LA REGION DE BONNEVILLE	2		S. MONTEIL F. MICHEL
UCAB	2		JC TAVERNIER P. DEVANT

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- Approuve les désignations dans les différentes structures de la ville faisant l'objet d'une représentation proportionnelle :

V O T E	POUR	33	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A (PROC) – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML PREVIGNANO B – EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOpte A L'UNANIMITE

- Approuve les autres désignations dans les différentes structures de la ville,

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A (PROC) – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML PREVIGNANO B – EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C AKMOUCHE J
	ABSTENTION	9	PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOpte A LA MAJORITE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Création d'une base de données type SIG sur le tissu industriel et son environnement

La commune de Cluses porte provisoirement le volet communication du CDRA Faucigny pour le compte de l'ensemble des communes soit 29 communes.

Le Comité de Pilotage qui regroupe l'ensemble des Maires, Conseillers Généraux et Régionaux du territoire a donné **un avis favorable** à la demande d'une subvention à la Région dans le cadre du Contrat de Développement de Rhône - Alpes.

Le montant estimé de cette action est de 55 000 €, **une subvention de 27 500 € soit 50 %** est sollicitée dans le cadre de l'action 03 A « Assurer la promotion et le développement de la Technic Vallée » pour la création d'une base de données type SIG sur le tissu industriel et son environnement.

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Sollicite une subvention de 27 500 € soit 50 % dans le cadre de l'action 03 A « Assurer la promotion et le développement de la Technic Vallée » pour la création d'une base de données type SIG sur le tissu industriel et son environnement,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.**

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A (PROC) – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML PREVIGNANO B – EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C AKMOUCHE J
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	CONTRE	3	VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOPTE A LA MAJORITE

Réhabilitation de l'ancienne pisciculture à Cluses

Le montant estimé de cette action est de 321 153 €, **une subvention de 96 346 € soit 30 %** est sollicitée dans le cadre de l'action 25 A « faciliter la pratique d'activités culturelles » pour la réhabilitation de l'ancienne pisciculture à Cluses.

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Sollicite une subvention de 96 346 € soit 30 % dans le cadre de l'action 25 A « faciliter la pratique d'activités culturelles » pour la réhabilitation de l'ancienne pisciculture à Cluses,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.**

V O T E	POUR	30	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A (PROC) – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML PREVIGNANO B – EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	CONTRE	3	VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOPTE A LA MAJORITE

Rédition du répertoire des entreprises de la Technic Vallée

Le montant estimé de cette action est de 8 666 €, **une subvention de 4 333 € soit 50 %** est sollicitée dans le cadre de l'action 27 A « communiquer sur le CDRA » pour la réédition du Répertoire des Entreprises de la Technic Vallée.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Sollicite une subvention de 4 333 € soit 50 % dans le cadre de l'action 27 A « communiquer sur le CDRA » pour la réédition du Répertoire des Entreprises de la Technic Vallée,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.**

V O T E	POUR	30	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A (PROC) – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML PREVIGNANO B – EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	CONTRE	3	VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOPTE A LA MAJORITE

Création et impression d'un guide des balades

Le montant estimé de cette action est de 12 912 €, **une subvention de 6 456 € soit 50 %** est sollicitée dans le cadre de l'action 08 A « améliorer la promotion, l'accueil et l'animation des villages touristiques » pour la création et l'impression d'un Guide des Balades.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Sollicite une subvention de 6 456 € soit 50 % dans le cadre de l'action 08 A « améliorer la promotion, l'accueil et l'animation des villages touristiques » pour la création et l'impression d'un Guide des Balades,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.**

V O T E	POUR	30	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A (PROC) – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML PREVIGNANO B – EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	CONTRE	3	VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOpte A LA MAJORITE

Mise en place d'une signalétique industrielle homogène sur les 5 zones industrielles de Cluses

Le montant estimé de cette action est de 114 362 €, **une subvention de 57 181 € soit 50 %** est sollicitée dans le cadre de l'action 03 A « assurer la promotion et le développement de la TechnicVallée » pour la mise en place d'une signalétique industrielle homogène sur les 5 Z.I de Cluses.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Sollicite une subvention de 57 181 € soit 50 % dans le cadre de l'action 03 A « assurer la promotion et le développement de la TechnicVallée » pour la mise en place d'une signalétique industrielle homogène sur les 5 Z.I de Cluses,**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.**

V O T E	POUR	30	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A (PROC) – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML PREVIGNANO B – EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C AKMOUCHE J PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	CONTRE	3	VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOpte A LA MAJORITE

Animations 2008

Le montant estimé de cette action est de 90 000 €, **une subvention de 45 000 € soit 50 %** est sollicitée dans le cadre de l'action 26 « Animer le Contrat de Développement Rhône-Alpes » du CDRA du Faucigny.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Sollicite une subvention de 45 000 € soit 50 % dans le cadre de l'action 26 « Animer le Contrat de Développement Rhône – Alpes » du CDRA du Faucigny,**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.**

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A (PROC) – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML PREVIGNANO B – EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C AKMOUCHE J
	CONTRE	9	PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOpte A LA MAJORITE

Conseil Local de Développement – année 2008

La commune de Cluses porte provisoirement le volet animation du Conseil Local de Développement du CDRA Faucigny pour le compte de l'ensemble des communes dans l'attente de la mise en place d'un syndicat mixte.

Le Comité de Pilotage du 17 décembre 2007 (structure informelle) qui regroupe l'ensemble des Maires, Conseillers Généraux et Régionaux du territoire a donné un avis favorable à la demande d'une subvention à la Région hors enveloppe du Contrat de Développement de Rhône-Alpes.

Une subvention de 24 890 € est sollicitée.

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Sollicite une subvention de 24 890 €,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.**

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N METRAL G – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P PASQUIER PM (PROC) PICHOT J – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A (PROC) – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML PREVIGNANO B – EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C AKMOUCHE J
	CONTRE	9	PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A – MARTIN D (PROC) – MAUREL M
			ADOpte A LA MAJORITE

INFORMATIONS

PROCEDURES ADAPTEES

MARCHES DE TRAVAUX - Conventions de mandat Ville de Cluses/SEM Ville de CLUSES

Désamiantage et démolition d'un bâtiment au n° 22 Rue Emile Chautemps

Suite à une mise en concurrence réalisée le 18 février 2008 auprès du BOAMP et sur le site de dématérialisation de la Ville, 4 entreprises (DETRAZ, GOY TP, SARL VINCENT et BELLAMY) ont remis une offre de prix.

Après analyse, le marché a été attribué à l'entreprise GOY TP de Saint Jean de Sixt pour le montant HT de 17 300,00 €.

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES - Ville de Cluses

Location et maintenance de photocopieurs

Une mise en concurrence a été réalisée auprès du Dauphiné Libéré, du BOAMP et sur le site de dématérialisation de Cluses le 30 janvier 2008 pour une remise des offres fixée au 20 février 2008.

Les prestations sont réparties en 3 lots :

Lot 01 : Location/maintenance de cinq photocopieurs 22 pages/minute minimum, destinés aux groupes scolaires

Lot 02 : Location/maintenance d'un photocopieur 60 pages/minute minimum, destiné à la Mairie (3^{ème} étage)

Lot 03 : Location/maintenance d'un photocopieur numérique couleur, destiné à l'Office de Tourisme

Attribution des marchés :

Lot n° 01 : C'PRO d'Annecy :

Location : 299,00 € HT/mois pour l'ensemble

Maintenance : 0,004 € HT par page pour l'ensemble

Le présent lot est conclu pour une durée initiale de 12 mois avec possibilité de reconduction par période successive d'un an ; la durée totale n'excédant pas 6 ans.

Lot n° 02 : RICOH de Clamart (92140) :

Location : 721,48 € HT/trimestre

Maintenance : 0,00380 € HT par page

Le présent lot est conclu pour une durée initiale de 12 mois avec possibilité de reconduction par période successive d'un an ; la durée totale n'excédant pas 4 ans.

Lot n° 03 : RICOH de Clamart (92140) :

Location : 513,74 € HT/trimestre

Maintenance : 0,00550 € HT par page et 0,05500 € HT par page couleur

Le présent lot est conclu pour une durée initiale de 12 mois avec possibilité de reconduction par période successive d'un an ; la durée totale n'excédant pas 4 ans.

Achat de petites fournitures de bureau

Une mise en concurrence a été réalisée auprès du Dauphiné Libéré, du BOAMP et sur le site de dématérialisation de Cluses le 6 février 2008 pour une remise des offres fixée au 3 mars 2008.

La consultation a été réalisée sous forme de marchés à bons de commande avec un seuil minimum de 2 000,00 € HT et un seuil maximum de 18 000,00 € HT, identiques pour la période de reconduction du marché.

4 entreprises (OFFICE DEPOT, BUREAU MODERNE, LYRECO FRANCE et LIBRAIRIE CEDILLE) ont remis une offre.

Après analyse, le marché a été attribué à LYRECO FRANCE de Marly (59580) pour une période initiale s'achevant au 31 décembre 2008, avec possibilité de reconduction par période successive de 1 an, pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2010.

Location longue durée du véhicule de la Police Municipale - prolongation de la durée de la location

Le 25 février 2004, un contrat a été signé avec DEXIA pour la location d'un véhicule Renault Kangoo destiné à la Police Municipale, pour une période allant du 27 avril 2004 au 30 avril 2008.

Le 11 mars 2008, un avis d'appel public à la concurrence a été publié avec une remise des offres fixée au 7 avril 2008, en vue de remplacer le véhicule ci-dessus désigné.

Compte-tenu des délais liés aux procédures de marchés publics (analyse des dossiers, notification du marché, livraison du véhicule...), il a été décidé de conserver le véhicule actuel pour quelques mois supplémentaires.

Un avenant n° 01 a donc été établi au contrat DEXIA, lequel fixe une extension de la location du 1^{er} mai 2008 au 26 septembre 2008.

Les conditions financières d'origine ne sont pas remises en cause. Le loyer mensuel de 324,44 € HT reste inchangé.

Les débats seront détaillés dans le procès verbal de la séance.

Ce document est à votre disposition à la Direction Générale.

La séance est levée à 20 h 50.

Vu pour être affiché le 7 mai 2008, conformément aux prescriptions de *l'article L 2121 – 25 du CGCT*.

Le Maire,

Jean Claude LEGER

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.